

1. FAVORISER LA MARCHÉ

Action 1.2. Valoriser le réseau d'itinéraires piétons entre les villages et compléter celui-ci

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Valoriser le réseau d'itinéraires piétons entre les villages défini par la Commune et le compléter afin de le rendre attractif pour les déplacements dits utiles</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>2.1 Créer un réseau d'itinéraires cyclables communal 5.2.a. Sécuriser les lieux accidentogènes</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Faciliter le déplacement des piétons entre les villages en vue de favoriser le recours à la marche comme mode de déplacement</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Commune de Villers-la-Ville, Service Public de Wallonie</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>Ensemble du territoire communal</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€€ (≤ 10.000 €) : Balisage des itinéraires complémentaires €€/an (≤ 10.000 €) : Entretien €€€€(€) (> 50.000 €) : Eventuels aménagements à réaliser</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 3</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Subsidés Service Public de Wallonie - Service Public de Wallonie
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action à court terme (< 3 ans) : balisage des itinéraires complémentaires, cartographie du réseau et entretien Action long terme (< 10 ans) : aménagement des tronçons non praticables</p>	

1. FAVORISER LA MARCHÉ

Action 1.2. Valoriser le réseau d'itinéraires piétons entre les villages et compléter celui-ci

Description concrète de l'action

Préambule

L'action consiste à mettre en valeur le réseau piéton inter villages défini par la Commune en collaboration avec Tous à Pied, afin d'inciter les Villersois à se déplacer à pied, également pour les déplacements dits utiles.

Balisage des liaisons complémentaires

Le réseau défini par la Commune avec Tous à Pied emprunte majoritairement les sentiers et chemins qui sillonnent le territoire communal, ce qui est positif pour la promotion des déplacements à pied ; l'absence de trafic automobile y accroît en effet le confort et la sécurité des piétons. Toutefois, des liaisons complémentaires – dont certaines empruntant des voies plus importantes de circulation – pourraient venir renforcer l'attractivité de ce réseau pour les déplacements utilitaires. Une proposition est faite sur la carte ci-dessous à cet égard. Il serait ainsi opportun d'ajouter au balisage existant ces liaisons supplémentaires, quitte à préciser quand la liaison emprunte des voies de circulation plus importantes.

Entretien du réseau, et l'aménager si nécessaire

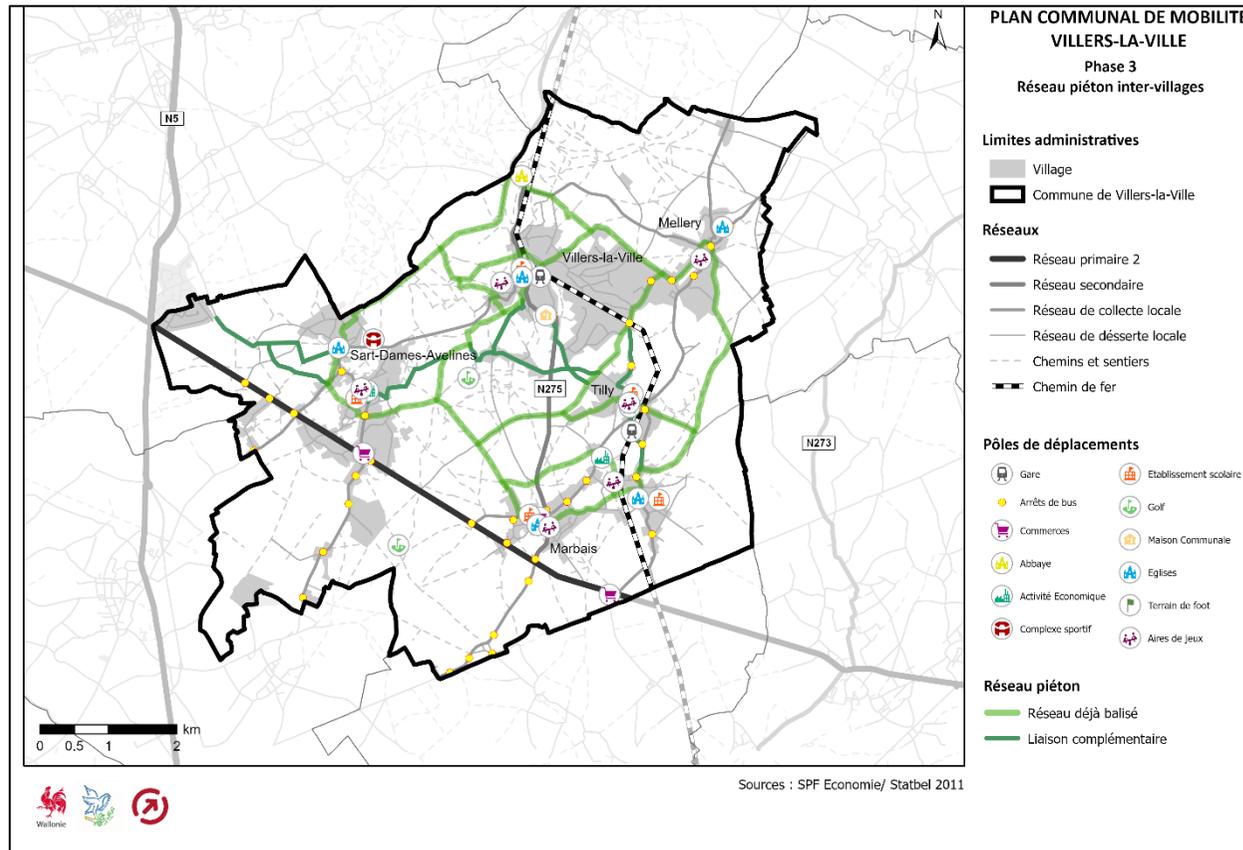
Afin que le réseau soit praticable la majeure partie de l'année, les chemins et sentiers devront être régulièrement entretenus, voire aménagés si certains d'entre eux se révélaient impraticables. Il pourrait être également envisagé de l'éclairer à certains endroits où un sentiment d'insécurité pourrait être induit par un manque de visibilité.

En ce qui concerne les liaisons sur voiries, il conviendra de les rendre confortables et sécurisées. Cela passera par l'amélioration de la qualité des trottoirs si nécessaire, voire leur création s'ils devaient être absents. Dans la mesure du possible, et au gré des aménagements, le réseau sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, il faudra sécuriser les traversées des principaux carrefours (cf. action 5.2.a).

1. FAVORISER LA MARCHÉ

Action 1.2. Valoriser le réseau d'itinéraires piétons entre les villages et compléter celui-ci



1. FAVORISER LA MARCHE

Action 1.2. Valoriser le réseau d'itinéraires piétons entre les villages et compléter celui-ci

Cartographier le réseau

La Commune cartographiera les chemins et sentiers piétons parcourant le territoire communal, en particulier le réseau inter-villages balisé sur le terrain. Cette cartographie reprendra idéalement le nom de chacun des villages, et localisera les principaux pôles de déplacements sur le territoire communal (PANG, écoles, etc.).

Cette cartographie pourrait prendre la forme d'un livret comprenant une carte générale et un détail par zone. Elle pourrait être réalisée en format papier et/ou digital.

